



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0096

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2015 - Budget annexe des eaux

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burricand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0096**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Budget primitif 2015 - Budget annexe des eaux**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2015 du budget annexe des eaux, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 60 513 361 €, en dépenses et en recettes, valeur hors taxes, tous mouvements et toutes sections confondus (45 642 040 € TTC en 2014, soit 37 845 804 € HT). Il retrace, dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M49, une activité assujettie à la TVA, transférée en totalité à la Métropole de Lyon.

Il est proposé d'adopter le vote par nature des recettes et des dépenses, la répartition des propositions budgétaires par article ne présentant qu'un caractère indicatif. Les modalités de gestion des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) et les règles d'amortissement sont présentées par rapports séparés.

Le transfert des droits à déduction de la TVA appliqué jusqu'en 2014 (récupération de la TVA par les fermiers puis reversement à la collectivité) n'est pas reconduit en 2015 suite à l'évolution de la doctrine fiscale pour les délégations de service public (DSP). Les prévisions budgétaires sont donc présentées en montants hors taxes ; la gestion de la TVA étant assurée par le comptable public. Par ailleurs, ce service verra la mise en œuvre d'un nouveau contrat d'affermage à compter du 3 février 2015 et la résiliation anticipée du contrat de concession de l'usine de traitement de secours de Rillieux la Pape. Les incidences budgétaires de ces évolutions seront détaillées ultérieurement.

La section d'exploitation est équilibrée (mouvements d'ordre et réels) en dépenses et en recettes à hauteur de 28 185 000 € (16 750 000 € TTC en 2014, soit 13 888 889 € HT).

En recettes d'exploitation, la collectivité continue de percevoir le produit de la vente d'eau sur les communes de Givors, Grigny, Lissieu, La Tour de Salvagny et Quincieux, à hauteur de 1,9 M€ en 2015. Par ailleurs, le nouvel affermage prévoit la suppression de la redevance d'usage et l'application générale d'une part métropolitaine sur la vente d'eau du territoire au mètre cube et sur l'abonnement, soit une recette attendue de 18,4 M€. Enfin, 3,5 M€ devraient également être restitués par les fermiers pour les ventes réalisées au cours du premier semestre 1987 dans le cadre des anciens contrats d'affermage, portant ainsi les recettes à 23,8 M€.

Les redevances d'usage prévues par les conventions de délégation de service public (DSP) en vigueur sont néanmoins dues jusqu'au 2 février 2015. Elles sont estimées à 1,2 M€ (11,3 M€ pour l'année 2014).

En dépenses d'exploitation, l'indemnité pour perte d'exploitation, à verser au concessionnaire après la dénonciation anticipée du contrat pour l'usine de secours de Rillieux la Pape, représente une dépense exceptionnelle de 4,5 M€.

Avec une prévision de 1,3 M€, les intérêts de la dette sont en retrait de près de 10,2 % par rapport à 2014 (1,4 M€).

Avec des recettes réelles d'exploitation de 26,4 M€ et des dépenses réelles de 12,3 M€, l'autofinancement brut s'élève à 14,1 M€ (7,7 M€ en 2014).

Le règlement en capital des emprunts proposés à 4 M€ comprend le remboursement in fine d'un emprunt obligatoire pour 0,6 M€. L'épargne nette est calculée à 10,1 M€ contre 3,9 M€ en 2014.

Le virement à la section d'investissement peut être envisagé à hauteur de 5,8 M€ alors qu'il était nul pour 2014.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 32 328 361 € (28 892 040 € TTC en 2014, soit 23 956 915 € HT).

L'encours de la dette est estimé à 43,5 M€ au 31 décembre 2014. Le besoin d'emprunt à long terme en 2015, pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 9,7 M€ (11,6 M€ en 2014).

Avec 10,8 M€, les investissements opérationnels classiques constituent 41,1 % des dépenses réelles de la section (83 % en 2014).

Les dépenses d'investissement incluent également le rachat de l'usine de secours de Rillieux la Pape (5,4 M€) et du parc des compteurs (5,7 M€) résultant de la mise en œuvre de la nouvelle DSP, soit une dépense exceptionnelle de 11,1 M€.

Des inscriptions pour ordre sont prévues au chapitre 041 (4,3 M€) pour la régularisation des avances consenties sur marchés (0,2 M€) et le transfert de droit à déduction de la TVA (4,1 M€).

Les recettes réelles d'investissement opérationnel sont en baisse (2,4 M€ contre 3,9 M€ en 2014).

Les créances de TVA à recouvrer pour les travaux réglés en fin d'année 2014 sont estimées à 2,1 M€.

Le solde des subventions d'équipement à percevoir est estimé à 0,3 M€ (1 M€ en 2014).

Le tableau, ci-dessous, présente la synthèse générale du budget annexe des eaux pour 2015.

Budget primitif 2015 - budget annexe des eaux - synthèse générale (en M€) - tableau n° 1

	Budget primitif 2014 (en M€ TTC) pour mémoire	Budget primitif 2015 (en M€ HT)
recettes réelles d'exploitation	15,020	26,435
recettes d'ordre d'exploitation	1,730	1,750
total recettes d'exploitation	16,750	28,185
dépenses réelles d'exploitation	7,290	12,285
dépenses d'ordre d'exploitation	9,460	15,900
total dépenses d'exploitation	16,750	28,185
autofinancement brut	7,730	14,150
remboursement capital	3,849	4,015
épargne nette	3,881	10,135
recettes réelles d'investissement	15,561	12,113
recettes d'ordre d'investissement	13,331	20,215
total recettes d'investissement	28,892	32,328
dépenses réelles d'investissement	23,291	26,263
dépenses d'ordre d'investissement	5,601	6,065
total dépenses d'investissement	28,892	32,328
Total budget primitif	45,642	60,513

Au 1er janvier 2015, l'ensemble des compétences de la Métropole de Lyon sont transposées dans un référentiel de 39 programmes. Ils regroupent les opérations portant les inscriptions et le suivi des crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le budget 2015 est présenté ci-après par programme, pour les 2 sections.

Budget primitif 2015 - budget annexe des eaux - synthèse par programme et section - mouvements réels (en M€) - tableau n° 2

Programme	Exploitation		Investissement		dont périmètre PPI	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
P02 - Rayonnement national et international	0,971	0,050				
P06 - Aménagements urbains			0,385	0,083	0,385	0,083
P08 - Transports urbains			0,045	0,052	0,045	0,052
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie			0,757	0,359	0,757	0,359
P10 - Parcs de stationnement			0,411	0,117	0,411	0,117
P17 - Politique de la ville			0,157	0,034	0,157	0,034
P20 - Eau potable	6,871	25,841	20,093	1,748	9,006	1,748
P28 - Fonctionnement de l'institution	2,777	0,543	0,035	0,019	0,035	0,019
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation...)	1,666	0,000	4,381	9,700		
Total	12,285	26,435	26,263	12,113	10,795	2,413

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Décide de voter le budget annexe des eaux par nature, selon l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable.

2° - Approuve le budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe des eaux arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 60 513 361 € valeur hors taxe.

3° - Autorise monsieur le Président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget annexe des eaux et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.